

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2022

---

PERMETTRE LE TRANSFERT DE TRIMESTRES DE RETRAITE AU SEIN DU COUPLE -  
(N° 210)

## AMENDEMENT

N° AS13

présenté par

M. Bazin

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Avant le 31 décembre 2023, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant les effets de la mise en œuvre de la présente loi.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'évaluer les effets de la présente loi, cet amendement vise à demander au Gouvernement la remise d'un rapport au Parlement.